



Tout a l'égout non raccordé

Par **almodovar**, le **14/12/2009** à **13:49**

Bonjour, nous avons acheté une maison plein centre ville. Le vendeur héritier n'a jamais vécu dans cette maison et en a donc confié la vente à une agence. Lors de notre première visite du bien l'agent nous a indiqué que la maison était raccordée au réseau collectif. Effectivement toutes les maisons sont équipées d'un petit regard devant le portail. Afin de faire son acte le notaire a demandé à la mairie de lui transmettre la fiche de renseignements communaux, où il est bien porté que le bien est desservi et raccordé au tout à l'égout. L'acte de vente affirme aussi que le bien est raccordé au tout à l'égout. Six mois plus tard nous retrouvons notre installation sanitaire entièrement bouchée. Je décide de lever le fameux petit regard et la surprise aucun tuyau ne sort de chez moi. J'appelle alors le plombier et après quelques recherches nous découvrons que toutes nos évacuations se jettent dans une fosse située dans la grange attenante à la maison (grange qui servait avant aux déjections des vaches). Je décide alors d'appeler le notaire qui lui me dirige vers la fameuse déclaration de la mairie. Ma question est la suivante : vers qui dois-je me retourner l'agence ? le notaire ? la mairie ? de l'aide svp, merci.